

PROGRAMME FORMATION REMISE A NIVEAU SSIAP 3

PARTICIPANTS : 4-12 maximum

REMISE A NIVEAU DES CHEFS DE SERVICES DE SÉCURITÉ INCENDIE ET D'ASSISTANCE À PERSONNES



PUBLIC CONCERNÉ

Titulaires du diplôme SSIAP3 ayant dépassé la limite de recyclage ou ne pouvant justifier d'au moins 1607heures d'activité de chef de service de sécurité incendie durant les 36 derniers mois.

Titulaires des diplômes ERP3 ou IGH3



PRÉREQUIS À LA FORMATION

- Être titulaire de l'une des attestations de secourisme suivantes :
 - ✓ AFPS ou PSC1 de moins de 2 ans
 - ✓ SST ou PSE1 en cours de validité
- Diplôme SSIAP3 ou ERP3 ou IGH3
- Aptitude médicale de - 3 mois conformément à l'annexe VII de l'arrêté du 2 mai 2005 modifié



DÉLAI D'ACCÈS

Sous condition de la possession de l'ensemble des prérequis

En fonction des places vacantes sur la session

8 jours minimum



DURÉE

35 heures réparties sur 5 jours

OBJECTIFS

Actualiser ses connaissances pour être capable de :

- Assurer une gestion des documents administratifs
- Connaître l'évolution de la réglementation en matière de prévention et des moyens de secours
- Connaître la composition et le rôle des commissions de sécurité
- Gérer des contrats de maintenance
- Appliquer la réglementation relative à l'accessibilité des personnes handicapées
- Analyser les risques
- Gérer le personnel et les moyens du service
- Savoir utiliser la trame d'analyse d'un projet de construction

CONTENU

- Documents administratifs
- Commissions de sécurité
- Réglementation
- Notion de droit civil et pénal
- Fonction maintenance
- Etude de cas
- Accessibilité des personnes handicapées
- Analyse des risques
- Moyens de secours
- Organisation d'un service de sécurité incendie

PROGRAMME FORMATION REMISE A NIVEAU SSIAP 3

PARTICIPANTS : 4-12 maximum

REMISE A NIVEAU DES CHEFS DES SERVICES
DE SÉCURITÉ INCENDIE ET D'ASSISTANCE À PERSONNES

MOYENS PEDAGOGIQUES

- Formation en présentiel uniquement
- Cours théoriques avec appui audiovisuel,
- Exercices d'application,
- Exercices pratiques sur plans
- Différentes réglementations, normes

VÉRIFICATION DES ACQUIS EN COURS DE FORMATION

Fiche d'évaluation théorique

Fiche d'évaluation pratique : évaluation sur chaque contexte professionnel

TYPE DE VALIDATION

Pour les titulaires ERP3 ou IGH3 : diplôme SSIAP3 par équivalence
Pour les titulaires d'un diplôme SSIAP3 : attestation de formation validant la remise à niveau du diplôme pour une durée de 3 ans à date d'anniversaire.

TARIF

Tarif par stagiaire : 650 euros HT

Tarif de groupe : nous consulter

ACCESSIBILITE

PREVIS s'engage à respecter les dispositions en matière d'accessibilité des personnes en situation de handicap des ERP de type R au siège de son établissement – Dans notre établissement secondaire notre équipe vous accompagne au mieux pour vous permettre d'accéder à la formation dans les meilleures conditions.

RESPONSABLE

Responsable pédagogique : Quentin Le Boulaire



SAS Capital : 42 000 € - SIREN 490 021 565 000 - RCS Clermont-Fd **Siège social** - 20 avenue de l'Agriculture - 63000 CLERMONT-FD
DAF 83 63 03808 63 - Code APE : 8559A Tel : 04 73 39 72 16 - Mail : contact@previs.fr
N° d'agrément CQP APS Clermont-Fd - 63 08 12 03 01/Vénissieux 69 19 11 15 01
N° d'autorisation CNAPS Clermont Fd : FOR-063-2022-01-23-20170588200/Vénissieux FOR-069-2025-01-1420200716997
N° d'agrément : SSIAP : 6308 - N° d'habilitation SST n°835000/2016/SST-01/O/02